

# Laïcité ou laïcités ?

**François GALICHET**

*Professeur émérite à l'IUFM d'Alsace*

La question de la laïcité est souvent présentée comme un problème sinon simple, du moins unique, qui appellerait des réponses dichotomiques : pour ou contre le voile à l'école ? l'enseignement du fait religieux ? l'organisation de débats politiques dans les lycées ? etc.

Or une analyse un peu plus approfondie montre que la notion de laïcité recouvre des significations différentes et que la plupart des discussions autour de cette notion sont en fait des dialogues de sourds. On peut en distinguer au moins quatre sens différents.

1°) La laïcité peut d'abord désigner la simple liberté de conscience et de culte, correspondant à ce que Jean Baubérot appelle le premier seuil de laïcisation.<sup>1</sup> Elle signifie alors essentiellement une attitude de tolérance. Au plan scolaire, elle accordera des moments et des lieux pour l'enseignement des principales religions et acceptera la possibilité de respecter les interdits religieux s'ils sont compatibles avec les exigences scolaires. En ce sens, on peut dire que le régime concordataire en Alsace est déjà « laïc ».

2°) Mais la laïcité peut aller au-delà et signifier une dissociation complète entre citoyenneté et confessionnalité, espace public et domaine privé. On aboutit alors à l'exclusion de toute présence du religieux à l'école, et à une neutralité absolue des programmes. C'est ce qu'on pourrait appeler la « laïcité négative », correspondant au deuxième seuil de laïcisation analysé par Baubérot.

3°) Un pas de plus et le négatif se retourne en positif, la neutralité affichée devient une valeur proclamée. Aux morales religieuses s'oppose alors une « morale laïque » qui prend un caractère militant, c'est-à-dire anticlérical, pour ne pas dire antireligieux. On est dans la « laïcité polémique », qui n'est jamais qu'une croyance s'affrontant à d'autres croyances.

4°) Aujourd'hui, une conception plus réfléchie du débat démocratique considère que ce qui est véritablement une valeur, ce n'est pas tant telle ou telle croyance que la pluralité même des croyances et leur confrontation pacifique dans l'espace public – y compris scolaire. Cette « laïcité pédagogique » fait de l'école l'un des lieux privilégiés où la rencontre peut être organisée, développée, approfondie.

Selon qu'on se situe à un niveau ou à un autre, la réponse aux problèmes concrets pourra changer du tout au tout. Pour ne prendre que l'exemple le plus récurrent, celui du voile islamique, les prises de position contradictoires de gens se réclamant tous également de la laïcité dénotent au moins deux conceptions contradictoires de l'éducation et de l'école :

- Pour les uns, l'école laïque de la République implique l'acceptation *préalable* de ses principes (neutralité, distinction du public et du privé, etc.). On est alors dans une conception essentiellement juridique : la loi ne se discute pas, elle s'applique.

- Mais le problème est que l'adage « Nul n'est censé ignorer la loi » s'applique partout, sauf justement à l'école : elle est l'institution où l'on entre pour apprendre, entre autres, la loi – ce qui suppose qu'on ne peut exiger qu'elle soit connue, ni même respectée, avant d'y entrer. Exclure ceux qui s'y dérobent, c'est soustraire à l'action de l'école ceux ou celles qui précisément en ont le plus besoin. On est alors dans une conception pragmatique et pédagogique de la laïcité : elle n'est pas un état, mais un apprentissage permanent ; elle n'est pas un donné, mais un idéal.

<sup>1</sup> Cf Jean Baubérot, *La laïcité quel héritage ?* Labor et Fides, 1990.

Paradoxalement, les défenseurs de la première conception sont finalement pessimistes vis-à-vis de l'institution scolaire : ils la pensent incapables d'avoir une action réelle de transformation et d'éducation. Ils demandent à la société de faire le travail à leur place, en imposant ce qu'ils ne croient pas pouvoir enseigner effectivement.

Au contraire, les défenseurs de la seconde conception croient en l'école, en sa capacité à éduquer, à convaincre, à faire prendre conscience aux jeunes des inégalités qui divisent les sociétés et des discriminations qui dénaturent les religions.

C'est pourquoi on peut affirmer, avec Olivier Rebol : « Le sacré n'est en rien incompatible avec la laïcité de l'enseignement et de l'éducation (...). L'éducation peut et doit dépasser cette opposition (...). Les grandes formes de notre culture humaine – celle qui commence par l'homme – tiennent toutes au sacré : la technique, l'art, les jeux, la langue, le droit et les mathématiques elles-mêmes ».<sup>2</sup>

Ce à quoi s'oppose l'union de la raison et du sacré, c'est à « l'esprit technique », « la tendance à transformer la technique de servante en reine, de moyen en fin ». La laïcité à l'école trouve ainsi son accomplissement dans la réflexion philosophique en commun, qui est de plus en plus pratiquée dès la maternelle et qui associe croyance et argumentation, foi et critique, singularité et universalisme. Cette réflexion est en effet fondamentalement une réflexion sur les fins dernières ; elle ne vise pas, comme l'ensemble des apprentissages, à donner à chacun les moyens de s'insérer dans la société et de s'adapter aux conditions présentes et futures,

Cela signifie-t-il qu'il faille mettre sur le même plan et traiter également école publique et écoles privées, dès lors qu'elles s'opposeraient à un aplatissement technocratique de l'action éducative ? Sûrement pas. Il faut en effet ici s'interroger sur le sens de l'école dans une société qui fournit aujourd'hui bien d'autres ressources éducatives que l'institution scolaire. Il est désormais possible d'apprendre par d'autres voies : Internet, les multiples formes du « périscolaire » et du « parascolaire ». Du coup, l'on est fondé à se demander quel est le véritable sens de l'école dans une époque où il est tentant de la considérer comme un service parmi d'autres, soumis comme les autres aux lois de la concurrence et de l'économie marchande.

Hannah Arendt écrit, en ouverture d'une réflexion sur la politique : « La politique repose sur un fait : la pluralité humaine »<sup>3</sup>, contrairement aux sciences et à la théologie pour lesquelles « seul l'homme existe, de même qu'en zoologie il n'y a que *le lion* ». La pluralité constitue donc, pour Hannah Arendt, le *sens* même de la politique. Ne pourrait-on pas soutenir alors qu'elle est aussi le sens ultime de l'école, celui qui reste quand tous les autres ont été repris par d'autres instances ? Quel *sens* y a-t-il en effet à rassembler une foule d'enfants en un même lieu, alors que peut-être ils pourraient être mieux instruits par un tutorat individuel assisté par ordinateur, et mieux éduqués en participant à une équipe de football ou à un atelier de peinture ? Quel sens, si ce n'est de découvrir, non pas leur identité d'homme, mais au contraire leur diversité et leur pluralité irréductibles ?

L'école seule, parce qu'elle organise la rencontre physique, « en personne », de ceux qu'elle rassemble, peut permettre de faire cette expérience de la pluralité, et donc fonder la possibilité et la nécessité d'un rapport politique entre les hommes. Cette expérience de l'altérité peut prendre des formes multiples ; mais en tous les cas, elle implique, non pas seulement la communication entre les individus (laquelle peut se faire à distance), mais leur côtoisement physique, l'affrontement à l'autre comme *visage*, selon le mot de Levinas.

En fin de compte, la laïcité n'est rien d'autre que cela : l'affirmation de la rencontre comme valeur supérieure à toutes les autres valeurs, rencontre qui ne saurait être improvisée, abandonnée au hasard, mais doit être organisée, instituée dans et par le côtoisement *physique* des enfants.

<sup>2</sup> Olivier Rebol, *Les valeurs de l'éducation*, PUF, p. 236-239.

<sup>3</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?* Fragment 1, Points Essais, Seuil 1995, p. 39.

C'est pourquoi la notion de laïcité est indissociable de celle d'école unique. Autant les cursus scolaires qui succèdent au tronc commun de la scolarité obligatoire peuvent être multiples, diversifiés autant qu'on voudra, parce qu'il faut bien préparer chacun à la fonction sociale et professionnelle qui correspond le mieux à ses compétences et à ses préférences, autant la scolarité obligatoire ne peut être qu'unique, ce qui ne veut pas dire qu'elle doit être uniforme, mais qu'elle doit donner à tous les chances de vivre l'expérience de la pluralité – sociale, culturelle, religieuse, philosophique.

Toute remise en cause de cette unicité est donc une atteinte à la laïcité. Celle-ci, on le voit, déborde largement le cadre des croyances religieuses et des opinions politiques où elle est presque toujours cantonnée. Tous les individus qui composent une société tendent à se distinguer par des différences dans l'habillement, le langage, l'allure, les manières, etc. Ces différences sont inextricablement mêlées à l'expression d'inégalités (sexuelles, économiques, culturelles, etc.). Il est vain de prétendre faire le tri entre ce qui ne serait que manifestation d'une différence légitime et affirmation d'une inégalité inadmissible, car chaque détail peut être interprété sous l'un ou l'autre angle. Une jeune fille qui se maquille veut-elle affirmer sa différence, exprimer sa féminité, ou bien est-elle aliénée par un statut qui la réduit au rang de séductrice ? La question n'est fondamentalement pas distincte de celle de savoir si la jeune fille qui porte le foulard revendique sa spécificité culturelle ou bien si elle y est contrainte par la pression familiale. Il n'appartient pas à l'école ni à la société d'en décider. En revanche, la mission de l'école, à laquelle elle ne saurait déroger sans déchoir, est de lui donner les moyens intellectuels et moraux de distinguer l'un et l'autre aspect : ce qui passe par la découverte concrète des autres et l'exposition permanente à leur critique, donc par la « laïcité pédagogique » telle que nous l'avons définie.

Un pouvoir qui prétendrait légiférer sur le costume des élèves tout en remettant en cause l'unicité de l'école est un pouvoir qui, sous couvert de défendre la laïcité, lui porte un coup mortel.